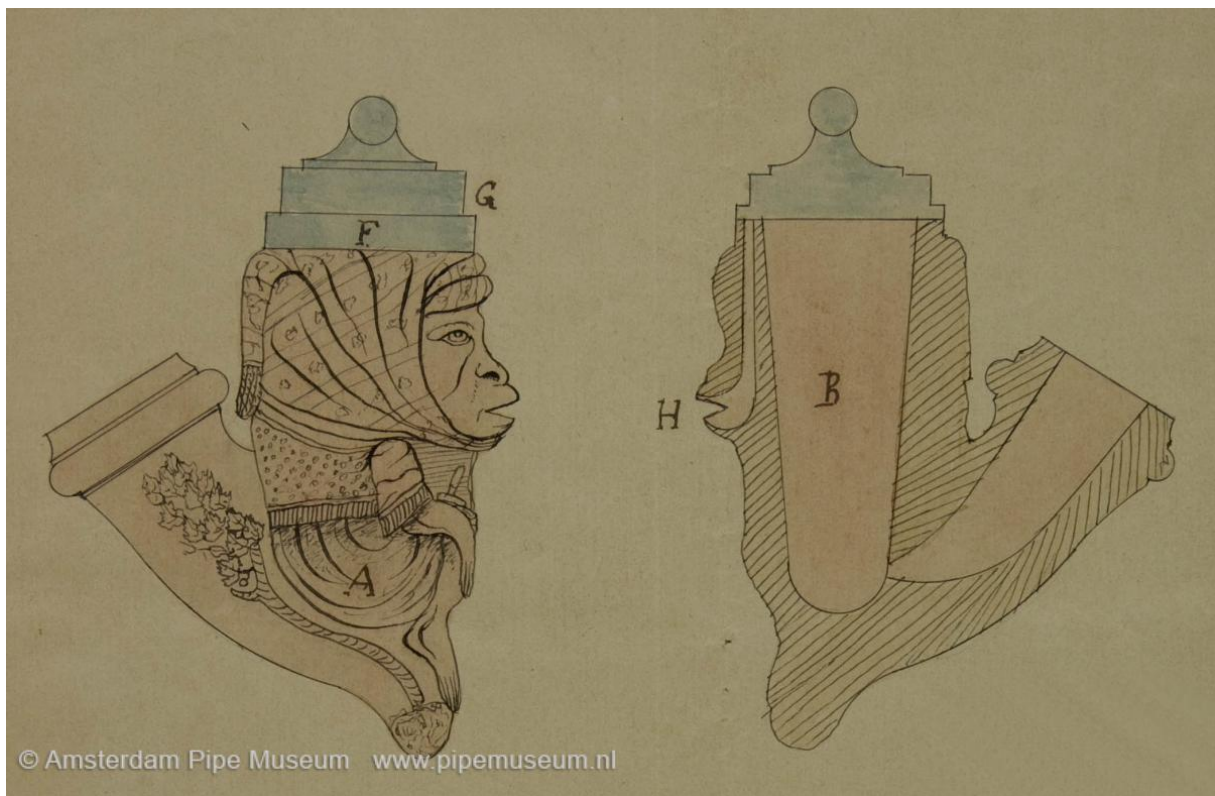


FIRME WINGENDER-KNOEDGEN

(Chokier)

(Numéro de collection : APM 14,990)



(Original conservé aux archives
du Pipe Museum d'Amsterdam)

Source : www.pipemuseum.nl

©AMSTERDAM Pipe Museum.

2019

Demande de brevet

Lettre de brevet au nom de H. Wingender-Knoedgen datée du 06-05-1858 pour une tête de manchette représentant le Sapajou avec couvercle et une buse supplémentaire du filt à l'embouchure de la proposition. Le dossier contient une couverture du "Ministère de l'Intérieur" contenant une lettre de candidature et un dessin du bol de pipe de côté, une coupe transversale et une vue de dessus. Sur le dessin: "Tête de pipe représentant une figure quelconque ayant eu la fumée par la bouche, bouche pendant qu'on et fait usage, inventé par Henry Wingender Knoedgen fabrique les pipes et têtes de pipes, domicilié chez M. Désiré Tassin, fils représentant, directeur du bureau technique, place des Carmes 29 à Liège.

Numéro de collection: APM 14,990

Sous-collection: enregistrements

Caractéristiques: technique: écrit
matériel: papier
couleur: blanc
 finition: encre, multicolore

Dimensions: hauteur: 34 cm
largeur: 21,5 cm

Production: pays: La Belgique
endroit: Chokier
fabricant: Wingender-Knoedgen

Date: année: 1858

Acquisition: atout: 1988
origine: 1. Liège, collection Guy Lesire, v. 1975-1988
2. Bruxelles, Jean-Léo Rostagni, c. 1965-1975
3. Liège, Archives de la famille Wingender, <1920-c. 1965

Commentaire: Dans *Le Piperron*, n° 359, janvier 2008, Francis van Parijs évoque le même acte mais ensuite le duplicata d'une archive belge.

Littérature: Duco, Don, 'Nouveau dans la collection: pipe USA; trouvailles de fond du Gambier; Lettre de brevet Wingender ». Dans: *Vlugschrift, Friends of the Pijpenkabinet*, VI / 1 (octobre 1988), 5-9. p 8. Discussion de cette copie.

Duco, Don, "Un tuyau breveté Wingender." Dans: *Society for Clay Pipe Research, Newsletter*, VI / 22 (avril 1989), 23-27. Cette copie.

Va, Benoît, *25 siècles de tabagisme; Le design surprenant de la pipe*. Leiden / Abcoude: Stichting Pijpenkabinet / Uniepers, 1993. p 50, photo. Cette copie.

Goes, Benedict, *The Intriguing Design of Tobacco Pipes*. Leiden: Fondation Pijpenkabinet, 1993. p 50, photo. Cette copie

Duco, Don, *le français au figuré comme source d'inspiration pour les usines de tuyaux belges*. Amsterdam: Fondation Pijpenkabinet / Amsterdam Pipe Museum, 2014. image 2. Cette copie.

Les images

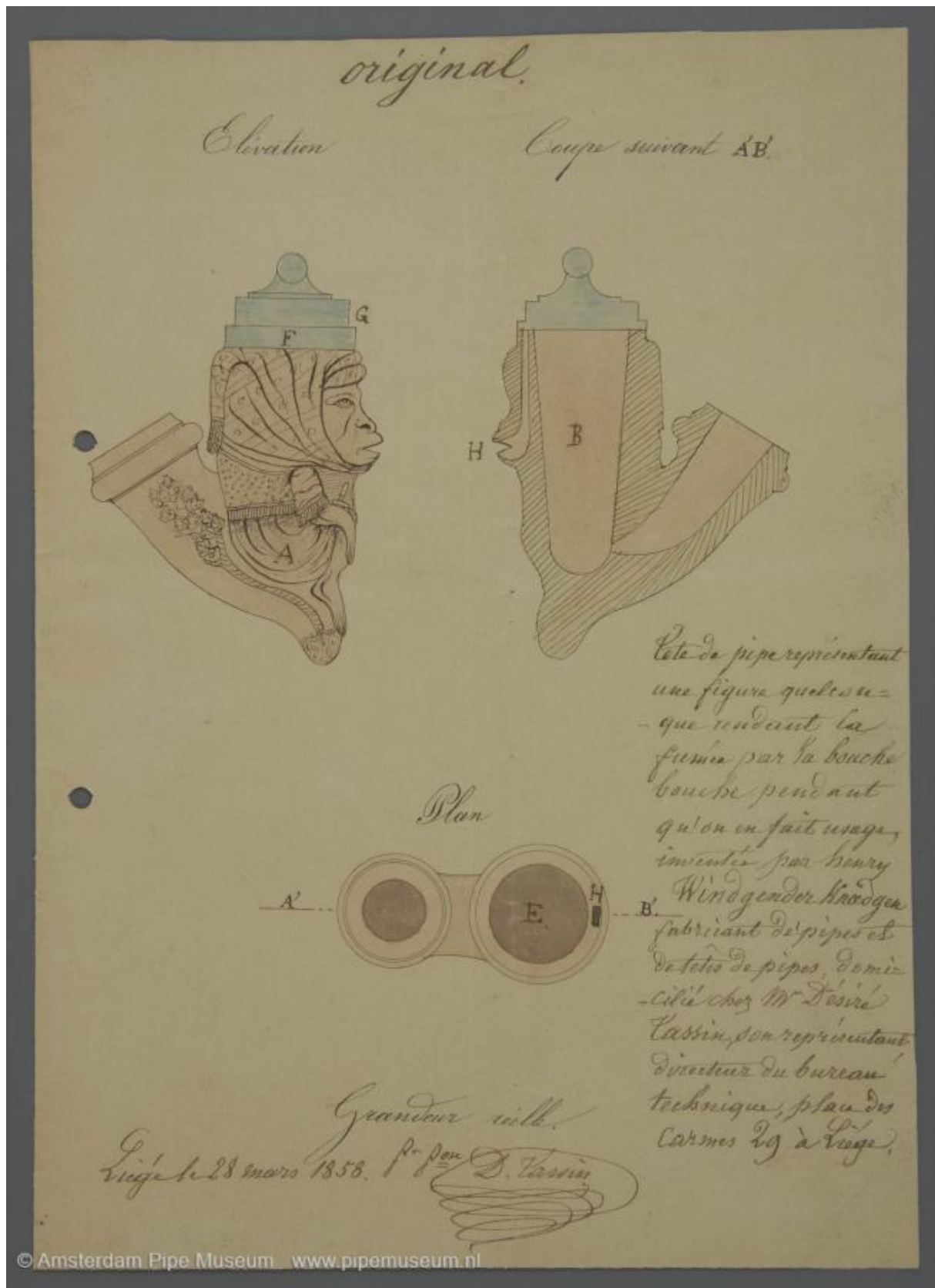


1/11

«



»



NB:

On peut lire ci-dessus WINDGENDER, or le fabricant de pipe est WINGENDER, sans D.

12 5742^c

Le Ministre de l'Intérieur.

En la loi du 24-Mars 1854,
En la première réédition de la loi Avril 1858,
à dix heures trente minutes du matin,
au G^rouppe du Gouvernement provincial de Liège,

et consultant le dépôt régulier fait par le Sieur H.
Wingender - Knoedgen, représentant
par le Sieur H. Cassin, à Liège,
d'une demande de brevet d'invention
pour une Vite de poise représentant une
figure quelconque rendant la fumée
par la bouche;

Arrête.

Chaque 1^{re}
Il est dit en son honneur N. Wingerder-Knoedgen
promesse à Liege,

au bout d.³ convention.
à prendre date le 6. Ce Avril 1858, pour avoir
tete de pipe représentant une figure
quelconque rendant la fumée par
la bouche.

Article 2me

Le droit lui est dû sans aucun préalable, à ses risques et périls, sans garantie, soit de la réalité de la nouveauté, ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Un présent assés d'importance pour le duplicata, estigné
expresse par le Secrétaire **Wingender-Knoedgen** de la
domiciliation avec le dossier déposé à l'appui de la demande

Brunswick, le 6 Mai 1818.

Le Ministre de l'Intérieur.

Autogen

Let du 24, Nov 1854

 $\text{Cl}_2\text{H}_2\text{O}_2$ 22[illegible]

Class 43

[illegible]

Et l'expiration de la première année, ou du terme qui aura été accordé, le brevet sera prorogé par an ou par ans.

Transmissions, sera également possible lorsque l'objet tombe sous exploitation à l'étranger, mais pour l'être explicitement l'Belgique gardant une mise à jour que le porteur de la base ne puisse des droits de son invention.

original.

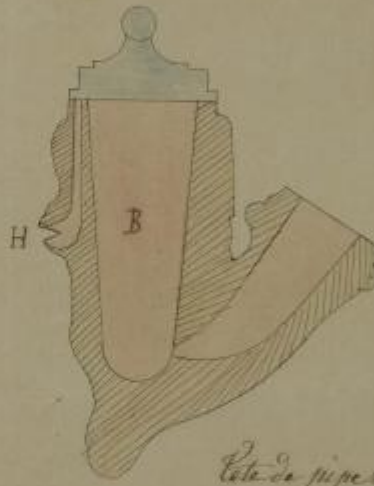
Description

d'une tête de pipe représentant une figure
quelconque rendant la fumée par la bouche
pendant qu'on en fait usage, inventée par
Monsieur Henri Windgenter Knäogen, fab.

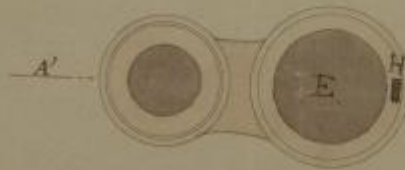
original.

Elevation

Coupe suivant AB



Plan



Tête de pipe représentant
une figure quelcon-
que rendant la
fumée par la bouche
pendant
qu'on en fait usage,
inventée par Henry
Windgenter Knäogen
fabriquant de pipes et
de têtes de pipes, demie-
nant chez M. Desire
Lassin, son représentant
directeur du bureau
technique, plan des
Carnes 10 à 100.

Grandeur nat.
Leigle le 28 mars 1858. P. J. D. Lassin

original.

Description

D'une tête de pipe représentant une figure
quelconque rendant la fumée par la bouche
pendant qu'en en fait usage, inventée par
Monsieur Henri Windgenter Knœdgen ^{pat^e}
de pipes et de têtes de pipe, domicilié chez M^r Cassin, directeur du bureau
technique plau des Larmes 29 à Liège.

A est la tête de pipe vue extérieurement.

B est la même tête vue en coupe par la ligne
A'B'.

E est la vue en plan de cette tête de pipe.

F est une bague en cuivre argentée fortement et
hermétiquement fixée à la tête, sur laquelle
vient s'adapter un couvercle G également fermé
bien juste de manière à ne pas permettre à la
fumée de s'échapper à l'endroit de sa ferme-
ture.

Pour faire usage de cette tête de pipe dans le sens
de l'invention, on ôte le couvercle, on bouché la
pipe puis on l'allume parfaitement; ensuite on
repose le couvercle, de sorte que le tout étant
hermétiquement fermé, il ne reste plus en contact
avec l'air extérieur que le petit orifice, ou passage
H qui correspond de la bouche de la figure à
l'intérieur du corps de la pipe et vice versa.

Il résulte de cette disposition que dans les instants
d'aspiration, l'air nécessaire à l'aliment de
la combustion du tabac, entre par l'orifice H
et que dans les moments d'expiration, ou de repos,
la fumée sort par le même orifice, qui est terminé
par une bouche de figure quelconque, ce qui constitue
une certaine curiosité.

En conséquence je demande qu'il me soit accordé un brevet
d'invention pour une tête de pipe représentant une figure
quelconque rendant la fumée par la bouche.

par procurat^r de H. Windgenter Knœdgen

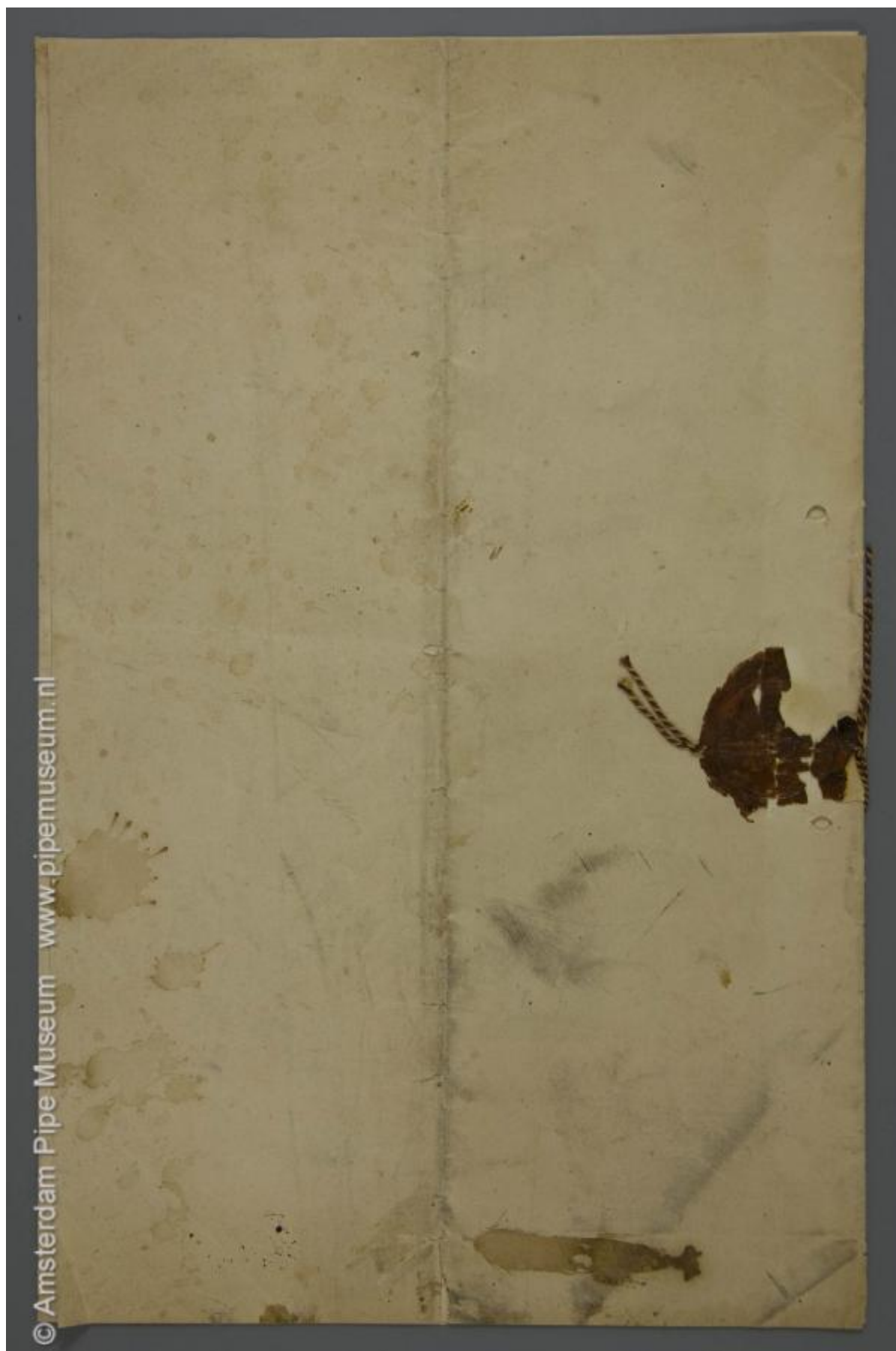
Liège le 28 Mars 1858

D. Cassin

Directeur du bureau technique plau des Larmes 29

NB:

On peut lire aussi ci-dessus WINDGENDER (2 X), or le fabriquant de pipe est sans D.



L'expéditeur soussigné certifie que ce jourd'hui douze mai mil huit cent quatre-vingt-sept au greffe du Conseil des Prud'hommes de Tervier, il a été déposé l'acte ci-dessous.

N° 34

DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS.

PROCÈS VERBAL DE DÉPOT.

Aujourd'hui le douze du mois de mai mil huit cent quatre-vingt-sept à dix heures du matin, le sieur ^(a) Jacques Bous, contremaître domicilié à Choquier, fondeur de pipes de terre, fils de M. W. Wingender, fondeur de pipes de terre, domicilié à Choquier, suivant procuration de son père, assésé-tenu en justice à Tervier, tel q. p. 97, R. 1, se présente au greffe du Conseil des prud'hommes de Tervier, et y dépose une enveloppe cachetée qu'il dit contenir ^(b) un modèle de pipe avec un conduit à l'intérieur qui amène la fumée ^(c) dont il veut se réserver l'usage exclusif (M. W. Wingender, père, pendant cinq ans ; lequel ^(d) modèle le sieur Bous, toujours pour cause ci-dessus, déclare se rapporter à ^(e) la fabrication de pipes de terre.

Le Déposant,

Jacques Bous

Le Greffier,

(Signé) J. Lebourgeois



J. Lebourgeois

- (a) Indiquer le nom, la profession et le domicile du déposant, ainsi que du fonds de pouvoir si le dépôt se fait par mandataire ;
(b) Ajouter, suivant le cas, les mots « l'échantillon d'un dessin industriel » ou bien « l'esquisse d'un modèle industriel » ;
(c) Indiquer si le déposant entend se réserver le droit à l'usage exclusif pendant une, trois ou cinq années, ou à perpétuité ;
(d) Ajouter, suivant le cas, le mot « dessin » ou « modèle » ;
(e) Indiquer le genre d'industrie auquel se rapporte le dessin ou modèle.

NB : Le contremaître est domicilié à « Choquier » or on écrit « CHOKIER ».
Ce document concerne « WINGENDER Frères » et date du 12 mai 1887.

Enregistré à Vertiers, le *trize mai*
1887 - Vol. *29* F.d. *31* Case *14*
Reçu — Frs — Cent.

Gratis — Rôle *son* Rencô
.....
Le Receveur,

huit

Extrait des minutes se rapportant au greffe du Conseil des Prud'hommes de
Tervuren, Province de Liège, Royaume de Belgique

N° 34

DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS.

PROCÈS VERBAL DE DÉPÔT.

Aujourd'hui le *douze* du mois de *mai*
mil huit cent *quatre vingt sept* à *deux* heures du matin
le sieur ^(a) *Jacques Bont*, *contumaitre domicilié à Chokier, fondeur*
de porcelaine spécial de M. M. Wuyfende fiers, fabricant de pipes de terre
domicilié à Chokier, suivant procuration sous seing privé, enregistré
aujourd'hui à Tervuren, vol 29, fe 9^e v. 1.
se présente au greffe du Conseil des prud'hommes de *Tervuren*,
et y dépose une enveloppe cachetée qu'il dit contenir ^(b) *un modèle de pipes avec*
un conduit à l'intérieur qui amène la fumée ^(c) *dont il veut se réserver l'usage*
exclusif ^(d) *au sieur Bont Wuyfende fiers pendant cinq ans* ; lequel ^(e) *modèle*
le sieur *Bont*, toujours pour cause de *ce* déclare se rapporter à ^(f) *la*
fabrication de pipes de terre,

Le Déposant,

(Signé) *Jacques Bont*

Le Greffier,

(Signé) *Jules Debaugnon*

Pour Expédition conforme délivré aux déposants.

L. greffier

Jules Debaugnon



- (a) Indiquer le nom, la profession et le domicile du déposant, ainsi que du fonds de pouvoir si le dépôt se fait par mandataire;
(b) Ajouter, suivant le cas, les mots « l'échantillon d'un dessin industriel » ou bien « l'esquisse d'un modèle industriel » ;
(c) Indiquer si le déposant entend se réserver le droit à l'usage exclusif pendant une, trois ou cinq années, ou à perpétuité ;
(d) Ajouter, suivant le cas, le mot « dessin » ou « modèle » ;
(e) Indiquer le genre d'industrie auquel se rapporte le dessin ou modèle.

Cont. 10 c.

Enregistré à Verciera. le *Trois Mai*
1887 - Vol. *29* Fol. *31* R. Case *2*.

Reçu ———— Fcs ———— Cent.

Le ———— *Recevoir* ————
Le Receveur,

7
mai